



Grenoble, le 12 octobre 2018

Bilan de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2018

Du 1^{er} juin au 15 septembre 2018, les services de l'État dans le département (Préfecture, ARS, UD-DIRECCTE, DDCS, DDPP¹, Douane, Gendarmerie, Police) se sont, comme chaque année, associés aux services communaux d'hygiène (SCHS) des principales villes de l'Isère pour assurer, durant la période estivale, la protection, la sécurité et l'information des vacanciers, touristes et habitants de l'Isère.

Entre le 1er juin et le 15 septembre 2018, environ 1250 établissements ont été contrôlés

Les contrôles ont été ciblés sur les sites dont la fréquentation est en hausse durant la saison estivale, en montagne, mais aussi en ville, dans les sites de tourisme rural ou aux abords des sites des festivals culturels et des manifestations sportives.

Environ 25 % des établissements et sites contrôlés présentaient des anomalies (soit une nette amélioration par rapport à l'OIV 2017, durant laquelle 30 % des établissements contrôlés avaient donné lieu à la constatation de manquements).

Près d'un tiers des contrôles portent sur les **sites de baignades et les piscines** (30 %). Puis viennent les établissements de **restauration** (17 %), les commerces alimentaires (13 %), et enfin les **commerces non sédentaires** (9 %) contrôlés sur les marchés, ou dans le cadre des manifestations sportives et culturelles.

L'hébergement touristique et les lieux d'accueils collectifs

Des dizaines de **campings et hôtels** ont été contrôlés. Les vérifications ont aussi bien porté sur l'information des consommateurs (publicité des prix, descriptifs détaillés, clauses des contrats) que sur leur sécurité (laveries automatiques). Plusieurs injonctions ont été adressées aux gérants pour obtenir des remises en conformité, généralement

¹ Agence Régionale de Santé, Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Départementale de la Protection des Populations

rapidement traitées par les professionnels. Deux procès-verbaux pénaux ont néanmoins été établis concernant des références trompeuses à des classements 2 ou 3 étoiles caducs.

64 **accueils collectifs de mineurs** et 17 séjours d'adultes en situation de handicap ont également été contrôlés. L'un des sites a fait l'objet d'une fermeture administrative en raison d'enjeux liés à la sécurité des personnes hébergées. Plusieurs autres ont été enjoins d'apporter les mises en conformité requises.

Notons toutefois que ces situations préoccupantes restent exceptionnelles. L'Isère a été le lieu de 1761 accueils collectifs de mineurs durant l'été et peu de dysfonctionnements sérieux sont à déplorer.

Les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs

Les stands présents lors de manifestations sportives ou culturelles, ont fait l'objet de nombreux contrôles (VELOVERT FESTIVAL, JAZZ à VIENNE, passage du TOUR DE FRANCE, etc.)

Divers prestataires de services en matière d'activités sportives ou de détente ont également fait l'objet d'une **vigilance particulière** : activités de canyoning, centres équestres, parcours acrobatiques en hauteur, salles de sport, bases de loisirs, aires de jeux, etc.). **La sécurité des usagers** était une préoccupation majeure des services de contrôle : les qualifications des moniteurs, l'entretien des équipements de protection et des installations ont notamment été vérifiés.

Près de **1200 prélèvements d'eaux de baignade** ont été réalisés dans 22 sites de baignade et 312 piscines. Selon les résultats des analyses, 70 piscines se sont vu notifier des résultats non conformes sur le plan bactériologique. C'est un peu moins qu'en 2017 (84 prélèvements non conformes pour 1300 prélèvements).

Dans le domaine du bien-être, des centres esthétiques ont été contrôlés. Plusieurs établissements proposant du **bronzage en cabines UV** ont fait l'objet d'injonctions relatives, entre autres, à des manquements en matière d'autocontrôles (vérification des appareils) ou de publicité prohibée.

Les services de restauration dans les zones à forte densité touristique

Près de 400 professionnels ont fait l'objet de contrôles (restaurants, commerces alimentaires spécialisés, supermarchés, commerçants non-sédentaires...). Les manquements aux règles relatives à l'hygiène, aux températures de conservation, aux allégations trompeuses (origine, espèce...) ont systématiquement été recherchés.

La protection des travailleurs et la lutte contre le travail illégal

La **protection des travailleurs, saisonniers ou non**, n'a pas non plus été négligée. Les services de l'inspection du travail (DIRECCTE) se sont associés à plusieurs opérations de contrôles pour traquer le travail dissimulé. Les manquements constatés à la législation du travail ont donné lieu à plusieurs procédures, en cours à l'heure actuelle.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/des-controles-renforces-pour-protger-consommateurs-durant-lete

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

<http://www.isere.gouv.fr/>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38